

Construction d'antennes – Malgré les objections

Conflit autour de la 5G : à l'avenir, les riverains pourraient certes encore déposer plainte contre de tels projets des opérateurs de téléphonie mobile, mais ils devraient tolérer les antennes jusqu'à ce qu'un tribunal se prononce. C'est « scandaleux », affirment les opposants.

Jon Mettler

Quiconque construit en Suisse doit respecter certaines règles et s'attendre à ce que ses voisins ou les riverains fassent opposition. Ce droit démocratique entraîne des retards, mais permet également d'exercer un contrôle. Le Conseil fédéral souhaite désormais limiter le droit de veto des citoyens en matière de construction ou de modernisation d'antennes de téléphonie mobile. À cette fin, le gouvernement a présenté une modification de la loi sur les télécommunications visant à accélérer le déploiement du réseau 5G à haut débit.

Cette mesure suscite le mécontentement des initiatives citoyennes, qui voient leurs droits restreints et parlent d'une « loi muselière » créant un fait accompli. Dans le cadre de la consultation, le Conseil fédéral écoute les objections de plusieurs organisations, dont l'association Schutz vor Strahlung (Protection contre les rayonnements) et Stop 5G.

Jusqu'à présent, les autorités chargées de la construction examinaient tout en une seule fois : l'antenne s'intègre-t-elle dans le paysage urbain ? Respecte-t-elle les limites de rayonnement ? À l'avenir, ces questions seront traitées séparément.

Pour les opérateurs de téléphonie mobile, cette mesure est attendue depuis longtemps

Dans le cadre de la procédure de permis de construire adaptée, la radioprotection serait évaluée dans le cadre d'une procédure de notification distincte et ultérieure. Swisscom, Sunrise et Salt devraient notifier la mise en service d'une antenne deux mois à l'avance. Les autorités vérifieraient le respect des valeurs limites et publieraient leur décision.

Le hic pour les riverains : il serait toujours possible de faire recours, mais cela n'aurait plus d'effet suspensif. L'antenne serait construite même si un recours était déposé.

Pour les opérateurs de téléphonie mobile, cette mesure est attendue depuis longtemps. L'Association suisse des télécommunications (Asut), qui s'exprime au nom de Swisscom, Sunrise et Salt, souligne l'augmentation de la consommation de données. « L'entretien et l'adaptation continue des installations de téléphonie mobile sont nécessaires pour répondre aux exigences sans cesse croissantes des clients et des entreprises », explique Christian Grasser, directeur général de l'Asut.

Le fait que Swisscom, leader du marché, couvre déjà 99 % du territoire avec un réseau 5G performant n'est pas un contre-argument valable pour M. Grasser. Il s'agit de qualité et de sécurité, y compris pour les services d'urgence. L'association salue donc la proposition du département du conseiller fédéral UDC Albert Rösti : selon M. Grasser, la loi modifiée tient compte à parts égales des préoccupations de la population, des autorités et du secteur des télécommunications.

Les opposants contestent cette affirmation. « La voie juridique resterait formellement ouverte, mais seulement formellement. En réalité, elle serait supprimée et deviendrait inefficace », déclare Rebekka Meier, présidente de l'association Schutz vor Strahlung (Protection contre les rayonnements).

Mme Meier met en garde contre le fait que les riverains devraient supporter des dépassements des valeurs limites jusqu'à ce qu'un tribunal se prononce. Comme ces procédures sont coûteuses, elle y voit un déséquilibre social : « Le projet, qui revient en fait à n'ouvrir l'accès aux recours juridiques payants qu'aux personnes aisées, est scandaleux. »

Un détail de la loi révisée s'inscrit dans ce tableau : en cas de pénurie dans la sécurité d'approvisionnement, elle autorise la mise en service immédiate d'une antenne – la notification à l'autorité compétente ne doit être effectuée qu'au moment de la mise en service. Le contrôle a lieu lorsque l'installation est déjà en service.

Le conflit porte également sur la confiance. Le Conseil fédéral souhaite donner plus de responsabilités aux opérateurs de téléphonie mobile. Ceux-ci « seront tenus de mettre en place leur propre système d'assurance qualité. Le secteur souligne que ces systèmes sont certifiés et reconnus par le Tribunal fédéral. Les mesures effectuées par l'Office fédéral de l'environnement ont montré que le rayonnement était inférieur aux valeurs limites.

Les opposants à la 5G soulignent le taux d'erreur élevé

Les critiques parviennent à une conclusion différente sur la base de leurs propres données. Selon Mme Meier, près des deux tiers des demandes de permis de construire pour des antennes contiennent des erreurs.

Les irrégularités sont particulièrement fréquentes dans le cas des antennes dotées d'un « facteur de correction », qui ne respectent la puissance autorisée qu'en moyenne et peuvent donc dépasser temporairement les valeurs limites. Ici, 98 % des demandes étaient lacunaires.

« Dans de nombreux cas, nous ne faisons pas confiance aux autorités pour garantir le respect des valeurs limites de la téléphonie mobile », déclare Mme Meier. Sans le contrôle préalable par le biais d'oppositions, ces erreurs resteraient indétectables.

Traduction DeepL